



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES ET SERVICES À LA POPULATION  
Direction des Finances



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**  
**Séance du 16 juin 2025**

**77 élus présents (104 en exercice, 14 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**BUDGET ANNEXE EAU - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2024 (7.1.5/2711C)**

L'approbation du compte administratif précède l'affectation des résultats dégagés, qui est proposée dans cette délibération ainsi que le prévoient les textes (notamment les articles L.2311-5, R.2311-11, R.2311-12 et R.2221-48-1 du code général des collectivités territoriales).

Les résultats suivants peuvent être individualisés :

<b>Résultat de la section d'exploitation</b>	<b>7 375 760,58 €</b>
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	<b>-5 534 558,54 €</b>
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-4 010 896,65 €</b>

Selon l'instruction comptable, l'excédent de fonctionnement (7 375 760,58 €) doit venir financer en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (-5 534 558,54 €) corrigé du solde des restes à réaliser (-4 010 896,65 €).

Ainsi, après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement dégage un besoin de financement de 9 545 455,19 € qu'il convient de combler en priorité.

L'excédent de la section de fonctionnement étant insuffisant pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de

fonctionnement sera affecté en totalité au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement.

Le résultat de fonctionnement à reporter, après apurement du besoin de financement de la section d'investissement, s'élève à 10 220 549,85 €.

L'affectation des résultats nécessite de recourir aux écritures comptables suivantes :

- émission d'un mandat au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 5 534 558,54 €,
- émission d'un titre au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement pour 7 375 760,58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve :

- l'affectation des résultats proposés pour le budget annexe de l'eau.

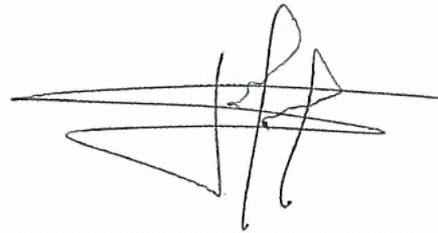
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Handwritten signature of Jean-Luc Schildknecht in blue ink, featuring a stylized 'H' and 'S'.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Handwritten signature of Fabian Jordan in black ink, featuring a stylized 'F' and 'J'.

Fabian JORDAN